

PRÊT DE L'EXPOSITION DES PANNEAUX DE COMMUNICATION « VESLE, EAU ET MILIEUX AQUATIQUES »

REGLEMENT

- Les panneaux constituant l'exposition sont au nombre de 16 et sont la propriété du SIABAVES. Ils doivent être restitués dans leur totalité.
- Tout ou partie de l'exposition peut être empruntée au SIABAVES.
- Un constat de l'état des panneaux sera effectué avant le prêt. Ils devront être restitués dans le même état.
- L'emprunteur assumera la responsabilité de toute dégradation, perte ou vol. Ces incidents feront l'objet d'un remboursement sur facture.
- Les panneaux ne doivent en aucun cas être exposés en extérieur. Ils doivent impérativement être exposés en intérieur.
- L'emprunteur indiquera au SIABAVES l'adresse à laquelle les panneaux seront exposés.
- Les panneaux seront retirés et restitués dans les locaux situés 2, Esplanade Roland Garros à Reims.

PRÊT DE L'EXPOSITION DES PANNEAUX DE COMMUNICATION « VESLE, EAU ET MILIEUX AQUATIQUES »

ENGAGEMENT

Je soussigné(e),

Structure :

Adresse :
.....

Téléphone :

m'engage à respecter le règlement ci-joint relatif au prêt de l'exposition « Vesle, eau et milieux aquatiques ».

Les panneaux réservés seront empruntés du au

à l'adresse suivante :

.....
.....
.....

PRÊT DE L'EXPOSITION DES PANNEAUX DE COMMUNICATION « VESLE, EAU ET MILIEUX AQUATIQUES »

CONSTAT

Prêt :

L'intégralité des 16 panneaux empruntés ne présente aucun dégât sur la bâche (pliures, rayures, traces diverses, trous...), sur la structure (enrouleur, mât, pieds) et les housses de protection.

Prêt d'une partie de l'exposition (*cochez la ou les cases correspondantes aux panneaux empruntés et mettre RAS si aucun dégât n'est constaté dans la partie « Dégâts constatés »*) :

Nom du panneau	Panneau emprunté	Dégâts constatés (précisez pour chaque point les dégâts constatés)		
		Bâche	Structure	Housse de protection
La Vesle				
Les actions du SIABAVE pour entretenir la Vesle				
Les actions du SIABAVE pour restaurer la Vesle				
Le cours d'eau : un lieu de vie				
Le cours d'eau : un espace en mouvement				
Les bonnes pratiques en bord de cours d'eau				
Les espèces invasives				
Préservons les zones humides				

PRÊT DE L'EXPOSITION DES PANNEAUX DE COMMUNICATION « VESLE, EAU ET MILIEUX AQUATIQUES »

Nom du panneau	Panneau emprunté	Dégâts constatés (précisez pour chaque point les dégâts constatés)		
		Bâche	Structure	Housse de protection
L'aire d'alimentation du captage				
Le cheminement de l'eau potable				
L'assainissement collectif				
L'assainissement non collectif				
Gérer les eaux pluviales à la source				
Le cycle de l'eau				
Le bon état des eaux				
Le SAGE Aisne Vesle Suipe				

Signatures :

SIABAVES
(nom de la personne responsable)

Emprunteur
(nom de la personne responsable)

PRÊT DE L'EXPOSITION DES PANNEAUX DE COMMUNICATION « VESLE, EAU ET MILIEUX AQUATIQUES »

Retour :

- L'intégralité des panneaux empruntés est restituée dans le même état qu'au moment du prêt
- Les dégâts suivants sont constatés :

Signatures :

SIABAVES
(nom de la personne responsable)

Emprunteur
(nom de la personne responsable)